



CAIRANNE, LE

MAIRIE
DE
C A I R A N N E
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MAI 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 27 mai à 20 H.00, salle du Conseil. Tous les Adjoint, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Mme. Elizabeth THOMAS à M. Roger ROSSIN – Melle. Amandine ROLLIN à Mme. Claudine MONIER – M. Vincent SEVE à José CANDEL

Mme Evelyne VILELA est nommée secrétaire de séance.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire demande à ses collègues de rajouter 4 questions, car il a reçu des courriers importants depuis l'envoi de l'ordre du jour, à savoir :

- Décisions modificatives
- Précisions relatives à la délibération du 17/04/2016 concernant la création du cimetière
- Donation de Mme Hélène Alexandre.
- Demande de subvention au Conseil départementale

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1 – CONTRACTUALISATION CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Suite à la mise en œuvre de l'avenant 2016 à la contractualisation 2012-2015, Monsieur le Maire signale à ses collègues qu'il y a lieu d'approuver les opérations à inscrire, ainsi que leur coût. Monsieur le Maire propose de présenter « la réfection du pluvial et le goudronnage de la place de l'Eglise », ainsi que la 3^{ème} tranche des trottoirs RD8, sachant que l'aide Départementale est de 53 700.00 €. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

2 - DENOMINATION DE PLACE ET BÂTIMENT :

Monsieur le Maire signale à ses collègues qu'il souhaite nommer le parking Sud des Ecoles : « Place Raoul GROSSET » (Maire de Cairanne de 1953 à 1971).

Monsieur le Maire signale à ses collègues qu'au début du 20^{ème} siècle, il y avait une halle sur la place Général de Gaulle en lieu et place de l'Office de tourisme.

M. le Maire envisage de reconstruire cette halle et lui donner le nom de « halle Marie Richaud ».
Question adoptée à l'unanimité

3 – CESSIONS IMMOBILIERES :

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil, le conseil avait fixé le prix de vente de l'immeuble boucherie à 278 000.00 €. Il était aussi entendu que M. Jérôme JULIEN verse à la commune 30 000.00 € pour le droit de passage, Monsieur Gérald ORS, quant à lui souhaitait acheter la boucherie à 270 000.00 € maximum, la Commune ne souhaitant pas baisser son prix, la vente n'a pas été réalisé.

Par lettre du 07/04/2016, M. CHIRON Olivier, s'est porté acquéreur de l'ensemble du bâtiment pour la somme de 278 000.00 € (comme proposé lors du dernier conseil). Un compromis sera signé prochainement. Question adoptée à l'unanimité.

4 – AQUISITION DE PARCELLES AU VIEUX VILLAGE :

Monsieur le Maire signale à ses collègues, qu'il a rencontré Mme. Claire Brésolin domiciliée à Ste Cécile les Vignes qui a comme lien de parenté la famille Quenin.

Cette famille possédait diverses parcelles dans le Vieux Village qui suite à la guerre, pour certaines d'entre elles ont été détruites et plus récemment, certaines reprises par les Domaines (si les propriétaires ne s'acquittaient pas des impôts fonciers durant 5 années), ou autre.

Aujourd'hui ces personnes souhaitent récupérer leurs biens qui représentent une grande partie des remparts pour la BE 69, superficie 75 m2 dont la Commune est propriétaire. La parcelle BE 243 d'une superficie de 45 m2 (transformée en jardin) est bien inscrite au nom de la famille Quenin, et aujourd'hui c'est la seule qui apparait sur leur relevé de propriété.

Monsieur le Maire proposera aux héritiers «QUENIN » de nous faire don pour l'euro symbolique de la parcelle BE 243 de 45 m2 et la commune s'engagera à dénommer cet espace : « Jardin de la Famille Qenin ». Question adoptée à l'unanimité.

5 – ADOPTION DU PLU :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent BRUSSET qui a porté ce dossier pendant plus d'un an et demi, il le maîtrise bien et il en donne le résumé. il rappelle les étapes importantes et le chemin parcouru, pour la mise en place du PLU.

Dès l'élection de la nouvelle équipe, le **Préfet** a ordonné la mise en place, au plus tôt du PLU
Pour rappel, les règles de constructibilité sur la commune sont régies par une carte communale partielle **révisée en 2006**

La commune de Cairanne reste l'une des rares communes dans le département, régie de cette façon (**pas de POS, ni de PLU**) c'est même, une exception d'où l'insistance des services de l'Etat.

Pour mener à bien ce dossier PLU, nous nous sommes rapprochés de Mr **PORHEL (cabinet Habitat et Développement)** qui avait commencé à plancher sur le sujet avec la précédente équipe municipale. Il réalise la plupart des PLU des villages voisins et il est très compétent
De multiples réunions ont été réalisées avec les services de l'Etat, chambre d'Agriculture, COPAVO, CG et autres afin d'affiner la réflexion globale sur le sujet.

PADD :

Les options choisies figurent dans le PADD « Projet d'Aménagement Développement Durable » déjà validé.

Pour résumer ou pour mémoire sans reprendre tout le dossier :

- Prise en compte des réseaux existants (Eaux usées, Eau, Edf)
(volonté de ne plus réaliser d'extensions car trop onéreuses)
- Prise en compte de **la carte de délimitation CRU** (sont sorties de l'aire constructible toutes les parcelles classées en CRU) afin d'assurer la protection du patrimoine viticole.

- Considérer les **infrastructures existantes** :
 - **Ecole** : taille limitée (cantine et classes)
 - **STEP** : taille insuffisante à redimensionner, station non conforme

Petite parenthèse à ce sujet, le conseil a mené de front les **deux dossiers STEP et PLU** suite à la volonté de la police de l'eau. Ce ne fût pas facile, la STEP est en cours d'achèvement de travaux et nous voyons le bout du tunnel à ce sujet :

1^{ère} tranche : terminée = Mise à niveau

2^{ème} tranche en cours = Augmentation de sa capacité

On en reparlera lors d'un prochain CM, pour info, coût global estimé 130 000 €

Pour revenir aux options déterminantes, elles ont été les suivantes :

- Choix afin de contenir la population de notre village dans le PADD. Pour rappel de 2000 à 2011, la population Cairannaise a augmenté de 3.1 % **par an** soit plus de 30 % sur 11 années.
- L'idée est de limiter cette croissance sur les **10 prochaines années** avec une prospective de +/- 100 habitants (+10 **Hab/an**) soit **4 à 5 foyers** si l'on prend en considération les chiffres dans l'étude, un **foyer** correspond dans notre village à **2.3 habitants**.
- Volonté de **densifier et dynamiser le cœur du village**, bassin de vie, pour utiliser le moins d'espace possible avec la possibilité de construction de résidence type « la Laune » R+1
- Favoriser les **résidences principales** et l'installation des **jeunes** dans les foyers (assurer la pérennité de nos commerces et école + association)
- Prise en compte des risques naturels **PPRI**, protection des bois et rivière également
- Valoriser et **protéger** au mieux notre beau patrimoine bâti tel remparts, églises, chapelles et autres.
- Possibilité restauration **cabanons viticoles**, souhait de notre très chère Marie RICHAUD
- L'extension du **cimetière** et la création d'un **parking** sont également prévus
- **Installation d'entreprises** pour le développement ZA en collaboration avec la COPAVO (projet en cours de validation)
- A ce sujet, nous avons demandé une **révision partielle du PPRI** et le dossier est en très bonne voie.

Voici en résumé, les grandes lignes qui ont orienté ce PADD et au final notre PLU.

L'ENQUETE PUBLIQUE

Parmi les étapes de ce PLU après le PADD nous avons eu l'**enquête publique**.

Elle s'est déroulée du 19 octobre au 20 novembre 2015.

Un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif de Nîmes pour rendre son rapport Mr **Charles CHARIGLIONE** (Ancien Général de Gendarmerie très pointilleux). Pendant **33 jours consécutifs**, chacun a pu prendre connaissance du projet PLU et **consigner** à souhait ses observations sur le **registre d'enquête publique**.

Le projet PLU était aussi **sur le site** de la commune chacun a pu y avoir accès librement sans avoir à se rendre en Mairie.

Le commissaire enquêteur nous a **rendu** son rapport avec un **avis favorable** sans réserve de recommandation en **évoquant un beau projet** général cohérent et ce dans les 30 jours.

M. le Maire et M. Laurent BRUSSET sont très fiers de l'avis du commissaire validant ainsi la qualité de leur travail.

Les **Cairannais**, se sont montrés, eux aussi, très **favorables** à ce projet (les notations déposées sur le registre d'enquête en attestent).

Pour le commissaire enquêteur nous avons fait les **bons choix** avec une excellente **déclinaison opérationnelle**.

Le projet est **compatible** avec les documents supra communaux dont le **SCOT**.

Il n'a pas constaté d'opposition du public et pour lui la finalité du PADD et PLU est cohérente. Ce rapport a été adressé au **Préfet et au Président du TA de Nîmes**.

Pour info, celui-ci est consultable pendant un an par le public.

Voici pour la synthèse de la partie enquête publique.

Autre étape obligatoire, le passage devant la **CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)** à Avignon pour présenter ce projet PLU.

M. le Maire étant retenu pour des obligations professionnelles, C'est M. Laurent BRUSSET qui s'est rendu à cette réunion pour soutenir ce dossier et ce fut pour la petite histoire « un grand moment » :

Le rendez-vous était fixé à 14H30, mais le quorum de la commission n'était pas atteint.

On lui demande de revenir un autre jour ; M. Laurent BRUSSET propose de patienter au cas où un retardataire arriverait.

Bonne idée ! le quorum fût atteint après 30 mn de décalage et d'attente dans un couloir

La CDPENAF a pour but de **valider les règles d'urbanisme en zone A et N**.

Composée des différents représentants (DDT, Chambre d'Agriculture, INAO, Ecologistes et autres) 20 personnes environ.

Après présentation du projet global PLU, on le questionne sur les choix retenus dans ces zones. Monsieur Laurent BRUSSET, comprend rapidement que la volonté de cette commission est d'imposer leurs règles et non celles qui avaient été choisies pour faciliter la vie des Cairannais qui habitent dans ces zones ; (Exemple : périmètre 25 m extension refusée, annexe 60 m² refusée, mais OK pour 2X25m, obligation de planter des haies contre les maisons et autres...). Un compte rendu avec certaines observations a été adressé à la mairie et est annexé au dossier PLU.

Finalement, **le projet leur convient** même pour les zones A et N.

A noter la possibilité d'extension d'une habitation dans ces zones de **40 % dans la limite de 250m²**.

Pour les **changements de destination**, il faudra présenter le projet devant cette commission qui aura au final le pouvoir de décision.

Quelques **mois ont été perdus** car nous attendions une date pour passer devant cette **commission** qui ne se réunit que tous les **3 mois**.

CONCLUSION

Pour conclure, M. Laurent BRUSSET pense que ce PLU qui écrit les règles de constructibilité est cohérent, réfléchi et complet.

Il précise qu'ils ont le soutien des services de l'Etat et de la population Cairannaise qui fait de bon retour. Les échos sont favorables et consolident leurs choix. La démographie devrait stagner autour des 1 200 Hab maxi d'ici 10 ans.

Il précise qu'ils ont opté pour la solution de ne pas étendre Cairanne, contrairement à nos villages voisins, malgré la forte pression des demandes de terrain constructible

Que c'est leur volonté principale et qu'ils l'assument.

Que Cairanne, compte à ce jour suffisamment d'habitants pour maintenir notre qualité de vie et le bon fonctionnement de nos entreprises, commerces, écoles et associations.
 Qu'ils auraient été irresponsables en choisissant d'ouvrir les portes de notre village.
 Le PLU est adopté à l'unanimité

6 – DELIBERATION MODIFICATIVE :

Délibération modificative n ° 1 – section investissement
 CREDITS A OUVRIR

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
23	2315	184	Pluvial et voirie vieux village	+ 9 000.00
23	2315	137	Travaux de sécurisation RD8	+ 9 000.00
			TOTAL	+18 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
23	2315	182	RD 69 Trottoirs et voirie	- 18 000.00
			TOTAL	- 18 000.00

Décisions adoptées à l'unanimité

7 – PRECISIONS DELIBERATION DU 17 AVRIL 2015 CREATION CIMETIERE ET PARKING :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Laurent Brusset qui a pris en charge la pré-étude des plans et des travaux à réaliser avec le cabinet Courbi. Il rappelle au conseil qu'en date du 17 avril 2015, nous avons pris une délibération de principe pour la création de ce cimetière et du parking, les études étant en cours de réalisation pour cet aménagement. Aujourd'hui le notaire souhaite que cette délibération soit précisée car des divisions parcellaires ont été réalisées, et ont entraîné de nouveaux numéros de parcelles.

M. Laurent BRUSSET précise que 26 concessions de 2.50 x 3 m vont être réalisées et 40 places de parking seront créées. Afin de répondre à la demande de nouveaux rites funéraires, un columbarium et un espace cinéraire seront réalisés. Les travaux de bâtiment seront réalisés par l'entreprise Sanjullian, les terrassements, goudronnage, pose de bordures et clapissette seront effectués par l'entreprise Braja, les travaux de façade seront réalisés par les Ets Serra. Le coût de ces travaux hors taxes seraient d'environ 120 000.00 €. On fera établir des devis pour le columbarium et l'espace cinéraire.

Pour ce projet, la commune de Cairanne s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée AY 644 (détachée de l'ancienne parcelle AY 445) de la propriété PERRIN, d'une superficie de 158 m2 et pour un montant de 500.00 €, sachant que les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Par ailleurs, la Commune de Cairanne s'est aussi portée acquéreur de la parcelle AY 642 (détachée de l'ancienne parcelle AY 333) propriété de Pierre BERTHET-RAYNE, d'une superficie de 2000 m2 et pour un montant de 1.00 € symbolique. Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire signale qu'une concession sera attribuée à M. Pierre BERTHET-RAYNE dans ce nouveau cimetière dès son ouverture. Il précise aussi qu'une haie d'ifs sera plantée et que par ailleurs des autorisations de voirie seront accordées à M. Pierre BERTHET-RAYNE en vue de la viabilisation de la parcelle AY 643. Adopté à l'unanimité

8 – DONATION HELENE ALEXANDRE A LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme. Hélène ALEXANDRE, souhaite faire don à la Commune d'une parcelle cadastrée AP N° 103 d'une contenance de 480 m2 sise au lieu-dit Etang-Ouest. Adopté à l'unanimité

9 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE :

Monsieur le Maire signale à ses collègues que le Conseil départemental a décidé reconduire le programme d'aide à l'investissement en matière de voirie communale.

Monsieur le Maire précise que diverses routes communales (chemins Amassat - Hautes Rives - Gayère) ainsi que la petite place située derrière la poste sont très dégradées. Des devis ont été demandés et le montant de ces travaux s'élève à la somme de 81 101 € hors taxes. Compte tenu des faibles possibilités financières de la commune, M. le Maire propose de solliciter l'aide financière à la voirie communale du Conseil Départemental à hauteur de 55 %, soit 42 000 €.

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'urgence M. le Maire explique à l'assemblée que la commune ne dispose pas assez de salle dédiée aux TAP et qu'il serait souhaitable d'en créer une, à côté de la cantine, style véranda avec de grandes baies, le projet a été évalué à 20 000.00 € HT ; de plus l'acoustique de la cantine scolaire étant de très mauvaise qualité, M. le Maire propose d'installer des panneaux isolants pour un coût de 7 000.00 € HT. Compte tenu de l'urgence de ces travaux, Monsieur le Maire sollicitera le Conseil Départemental pour une aide de 50 % du montant des travaux hors taxes, dans le cadre du programme « Constructions Scolaires du 1^{er} degré » 2016. Adopté à l'unanimité

10 – QUESTIONS DIVERSES :

Quelques dates à retenir

- Concours de boules des Elus le samedi 03/09 à Cairanne
- accueil de la commission des affaires économiques (39 membres du Sénat, fin 2016 / début 2017).
- demande d'aide de 100 € pour l'amicale des Sapeurs Pompiers de Vaison, pour l'achat d'un drapeau de 1561 €
- inauguration de la déchetterie le 28/05/2016
- commémoration nationale centenaire de la Bataille de Verdun le 29/05/2016
- première randonnée du Ventabren le 04/06/2016 organisée par l'APE
- première course de caisses à savon le 05/06/2016 organisée par le Comité des fêtes
- le 18 juin à 18 H cérémonie Appel du Général de Gaulle
- 18 juin – fête de la musique
- 18 juin – vide grenier et dressing organisée par l'APE
- M. Roland LIFFRAN annonce la fin des travaux d'électricité au caveau du belvédère, ceux-ci ont été réalisés par M. Ludovic BRICQUET.
- « la Course de Côtes » du premier rallye des Vins se déroulera les 05 & 06 février 2017.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21 H 20.

Le Maire,
Roger ROSSIN



La Secrétaire de Séance,
Evelyne VILELA